

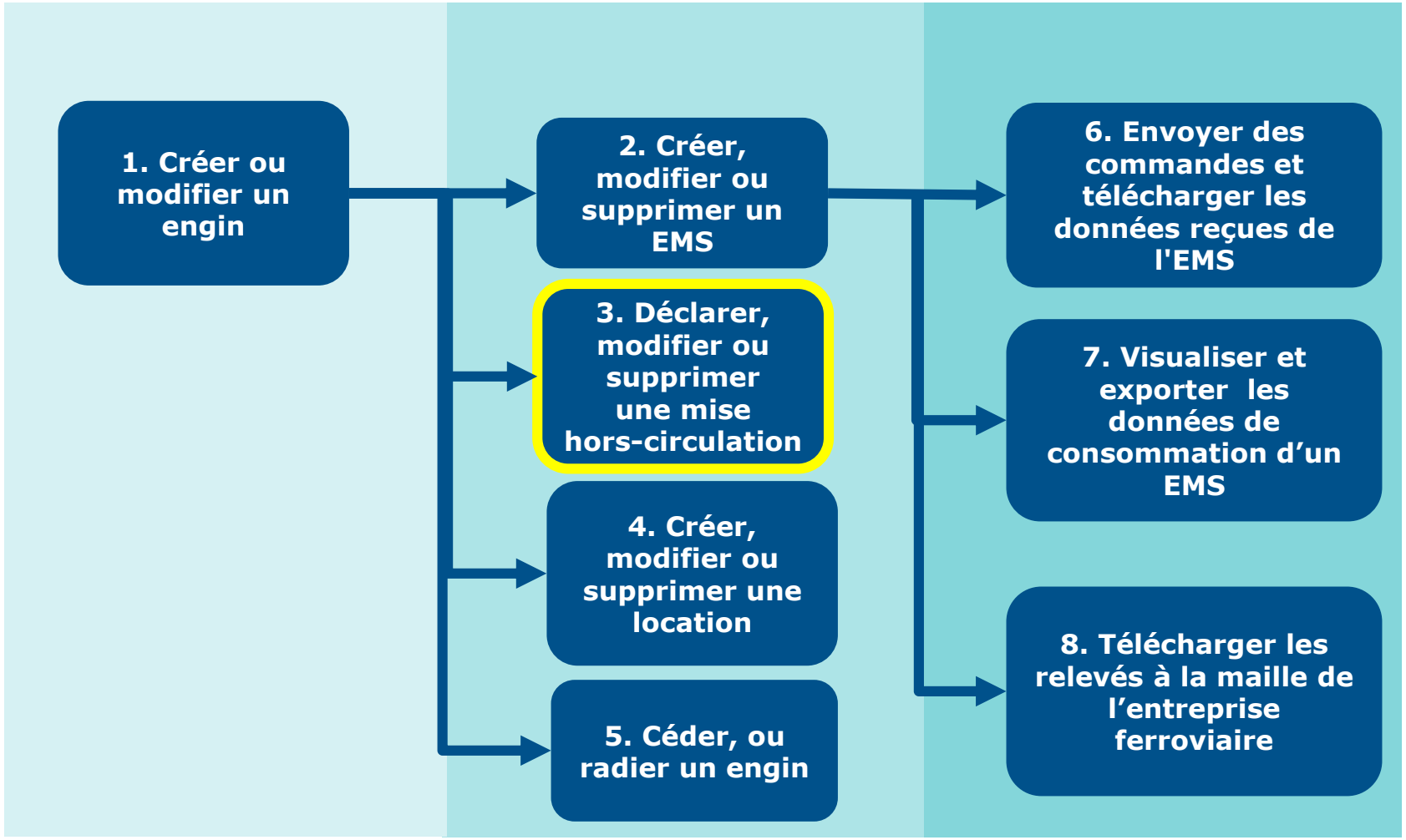
Mars 2022

Comment utiliser l'Interface Homme-Machine DECOFER ?

Guide Utilisateur

Déclarer, modifier ou supprimer la mise hors circulation d'un engin

Etapes du parcours de formation

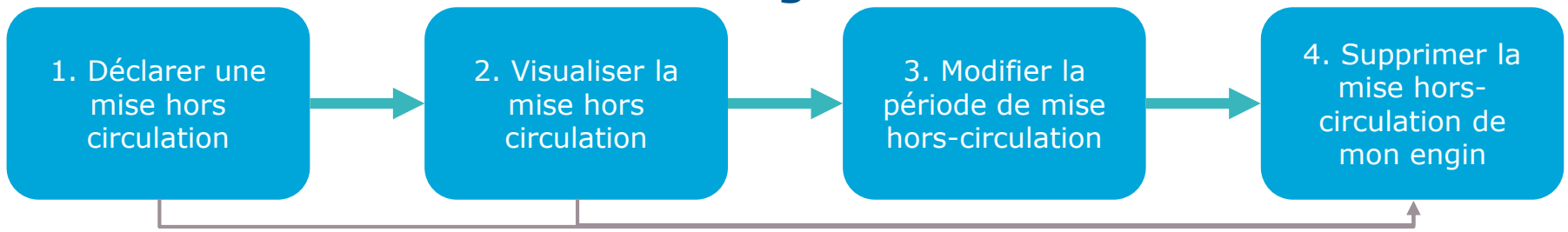


Légende :

x Fonctionnel décrit dans ce support

Création, modification et suppression d'une mise hors circulation d'un engin

3. Déclarer, modifier ou supprimer la mise hors-circulation d'un engin



Objectifs de ce support

- Comprendre et savoir reproduire le process de mise en hors-circulation d'un engin
- Maitriser les règles de gestion et impacts liés à la mise hors-circulation d'un engin

Rappels

- **Mise Hors-Circulation** = période déclarée par un utilisateur, pour un engin donné, pendant laquelle le profilage par type de SOCLE est désactivé
- La déclaration de MHC est de la responsabilité de l'EF. Ces déclarations doivent être réalisées dans les délais précisés par le *Contrat* et dans le *Chronogramme de déclaration et de publication de données.* En effet, ces déclarations ont un impact sur le décompte des EF concernées.

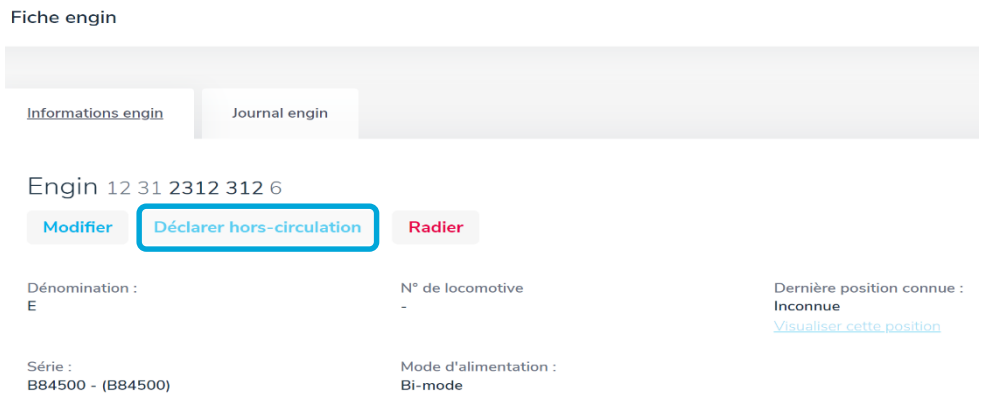
Création, modification et suppression d'une mise hors circulation d'un engin (1/4)

Etape n°1 – Déclarer un engin hors-circulation

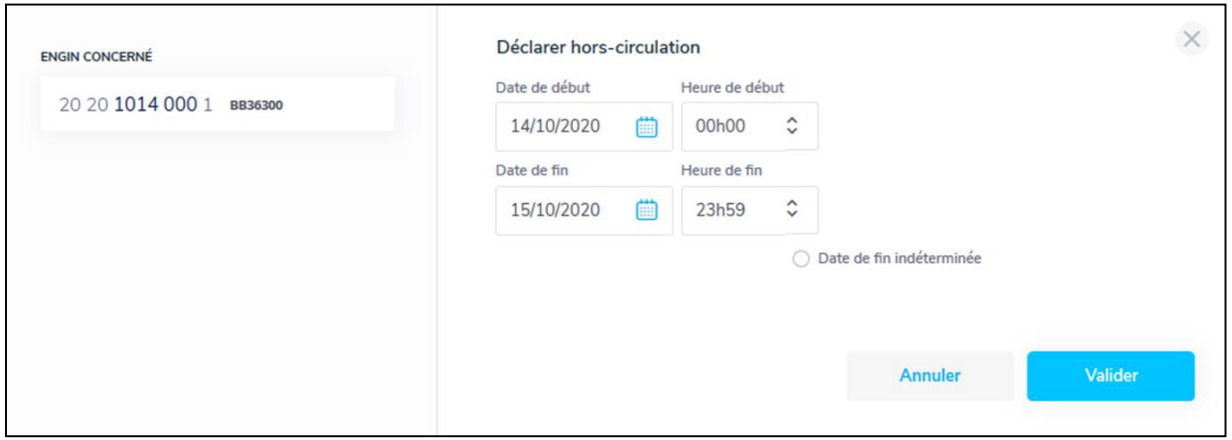
- Depuis la fiche de l'engin correspondant, sélectionner le bouton « Déclarer hors-circulation »
- Renseigner et valider la période de mise hors-circulation à partir de la fiche de déclaration

Règles de gestion associées

- Il est possible de créer une mise Hors-circulation uniquement sur les périodes où l'EF est utilisatrice de l'engin et pour les engins équipes d'EMS uniquement
- Une mise hors-circulation peut débuter à partir du jour de création de l'engin dans DECOFER
- Une mise hors-circulation peut débuter ou prendre fin jusqu'à 10 mois respectivement avant ou après la date du jour (l'engin doit exister sur la période « passée » bien entendu)
- Il est possible de saisir des heures/minutes lors de la déclaration d'une période de hors-circulation
- Il est possible de ne pas identifier de date de fin à la Mise Hors Circulation : dans ce cas, il faut cocher la case "date de fin indéterminée"



Fiche engin



Ecran de déclaration de la mise hors circulation

Création, modification et suppression d'une mise hors circulation d'un engin (2/4)

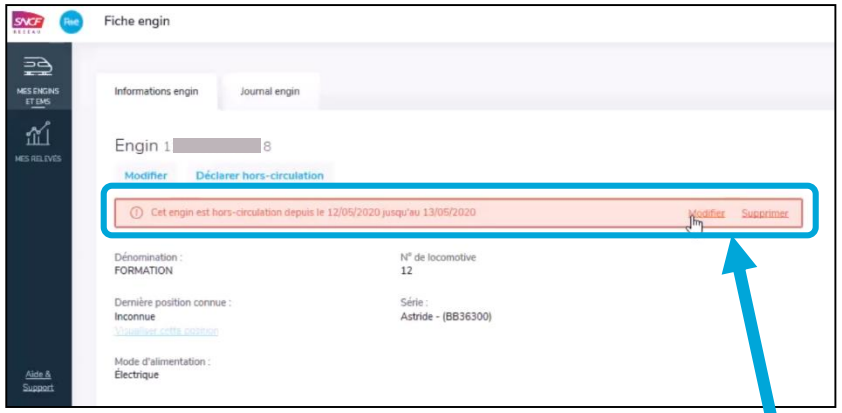
Etape n°2 – Visualiser la mise hors circulation

Depuis le Journal Engin, on peut visualiser la mise hors circulation de l'engin.

Pour l'entreprise utilisatrice, un encart d'avertissement apparaît sur la fiche engin, si la Mise Hors Circulation est en cours

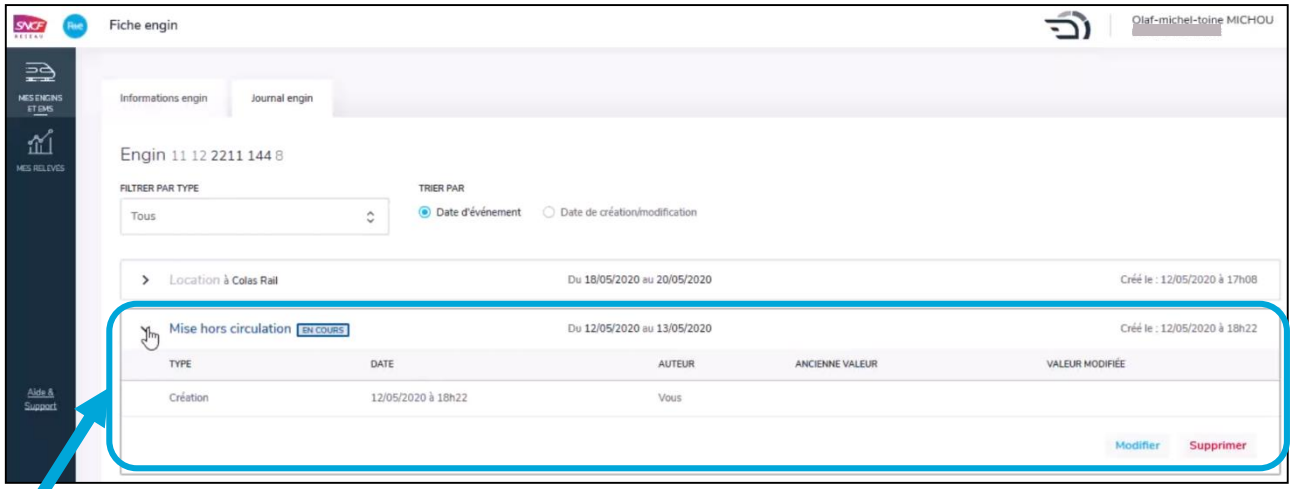
Règles de gestion associées

- Attention, l'encart d'avertissement est ici disponible puisque l'engin est mis hors-circulation pour la date courante. L'encart correspond à la mise en hors circulation la plus proche de la date du jour dans le cas où plusieurs mises hors circulation auraient été créées.
- De la même façon, la mise hors circulation de l'engin est visible depuis la page d'accueil, lorsqu'elle est en cours.





Fiche de l'engin et écran d'accueil



Journal de l'engin et aperçu de la création de la mise en hors-circulation

Encart du statut de mise « hors-circulation » de l'engin

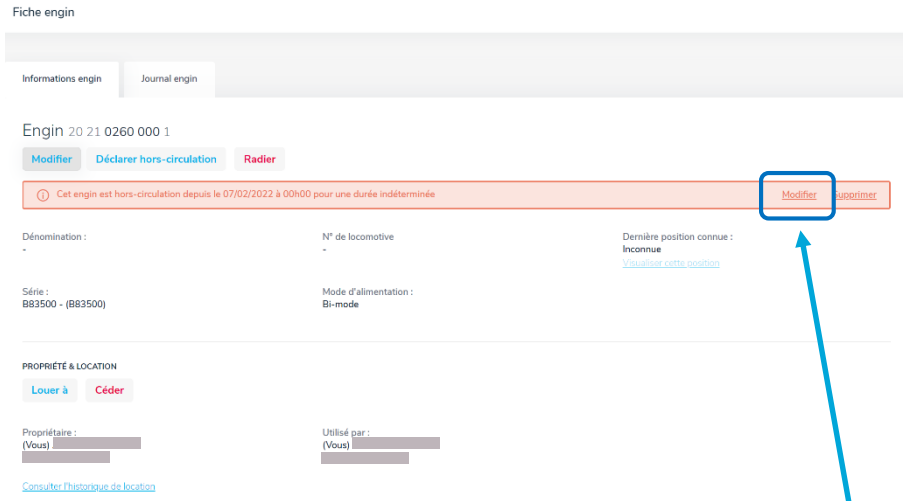
Création, modification et suppression d'une mise hors circulation d'un engin (3/4)

Etape n°3 – Modifier la période de mise hors-circulation

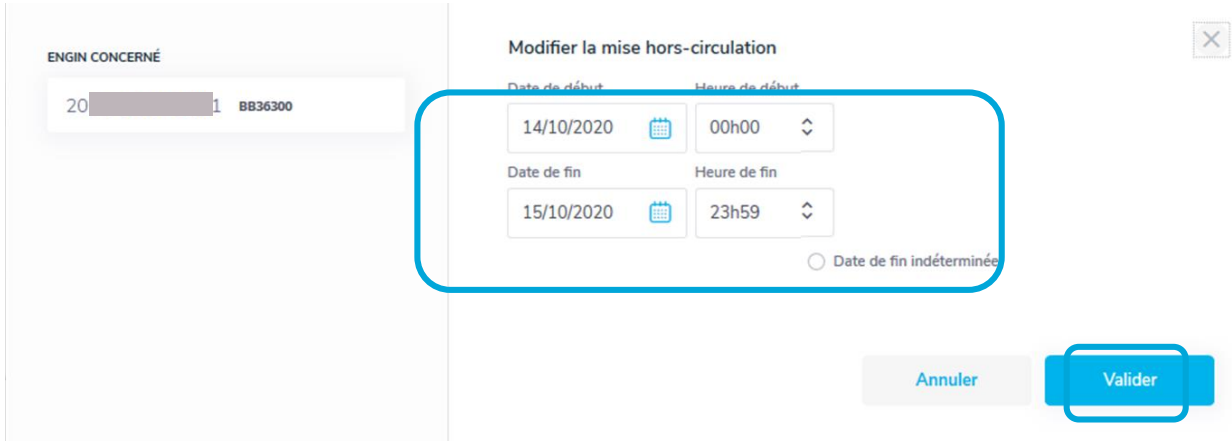
Depuis la fiche de l'engin correspondant, sélectionner l'indication « Modifier » depuis l'onglet « Information engin » ou depuis le « Journal engin »

Règles de gestion associées

- La période d'une mise hors-circulation peut être modifiée uniquement par l'entreprise créatrice de cette mise hors-circulation
- La date de début ou de fin de la mise hors-circulation peut être modifiée jusqu'à 10 mois respectivement avant ou après la date du jour (l'engin doit exister sur la période « passée » bien entendu)
- Une modification d'une mise hors circulation dans le passé a un impact sur le décompte des EF concernées. Ces modifications doivent respecter les règles définies dans le *Contrat* et dans le *Chronogramme de déclaration et de publication de données*



Fiche engin



Fiche de modification de la mise hors-circulation de l'engin

Modification de la mise hors-circulation d'un engin

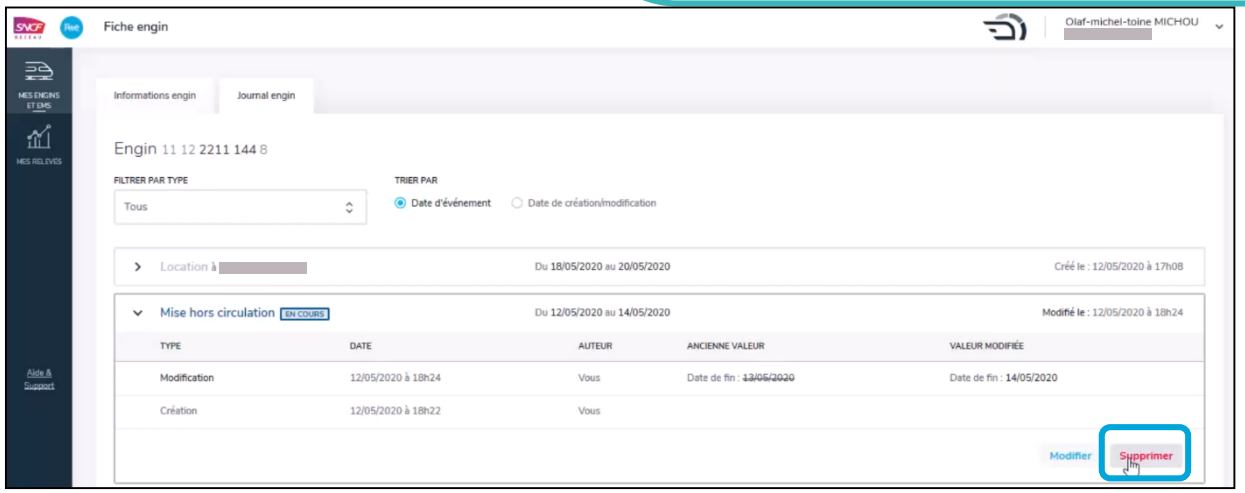
Création, modification et suppression d'une mise hors circulation d'un engin (4/4)

Etape n°4 – Supprimer la mise hors-circulation de mon engin

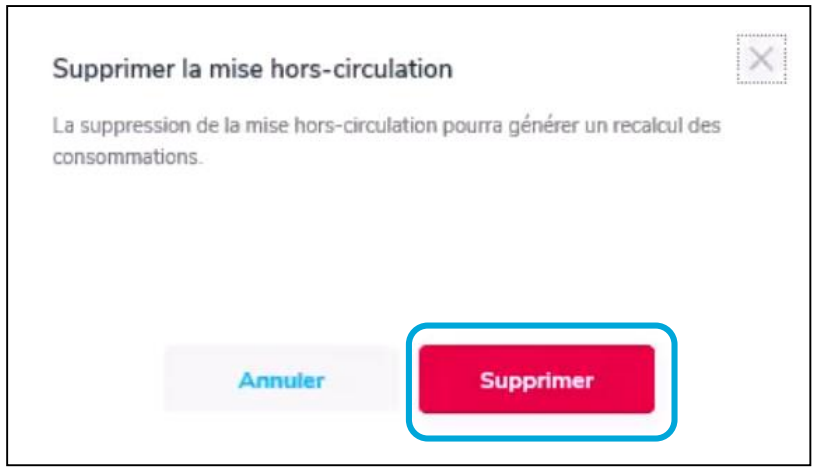
Depuis la fiche de l'engin correspondant, sélectionner l'indication « Supprimer » depuis l'onglet « Information engin » ou depuis le « Journal engin »

Règles de gestion associées

- Une mise hors-circulation peut être supprimée uniquement par l'entreprise créatrice de cette mise hors-circulation
- Une mise hors-circulation peut être supprimée uniquement si la date de début n'est pas antérieure à 10 mois
- La mise hors-circulation supprimée est visible de l'entreprise qui a créé/supprimé cette mise hors-circulation
- La suppression de cette mise hors-circulation est visible sur le journal engin
- Une modification d'une mise hors circulation dans le passé a un impact sur le décompte des EF concernées. Ces modifications doivent respecter les règles définies dans le *Contrat* et dans le *Chronogramme de déclaration et de publication de données*



Journal de l'engin et aperçu de la fonctionnalité de suppression de la mise en hors-circulation



Ecran de suppression de l'engin

Vous savez maintenant déclarer,
modifier ou supprimer
la mise hors circulation d'un engin !